

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Enjeux → Axes stratégiques →
Ensembles opérationnels 2021-2026



Le croisement de la réalité du territoire (avec ses forces et ses faiblesses), et de l'ambition exprimée pour le territoire par ses acteurs, permettent de dégager une stratégie d'action, qui se décline ensuite en actions ou en opérations.

L'ambition pour le territoire :

Fondamentalement, **le projet politique affirmé localement est le développement durable du territoire**, c'est-à-dire un mode de développement équilibré des activités humaines en faisant coïncider efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale. L'objectif global est de répondre aux besoins du présent sans compromettre l'avenir des futures générations.

Il est proposé de préciser cette logique de développement durable en définissant 4 ambitions pour le territoire :

I Engager le territoire dans la transition écologique

Un territoire qui s'engage, en limitant l'empreinte écologique des activités humaines, en prenant soin des ressources naturelles, de la nature et des paysages.

Un territoire qui crée les conditions d'un changement progressif des modes de vie

Un territoire qui anticipe les effets du changement climatique.

II Rendre le territoire économiquement attractif et dynamique

Un territoire productif, riche de ses savoir-faire, où l'on crée, où l'on travaille, dans un respect croissant de l'environnement.

Un territoire où l'on croit à la diversité des activités et des entreprises, de l'industrie au commerce, de la TPE

Un territoire qui attire ceux qui innovent, et créent les activités du futur, et renforce les activités historiques, agricoles, industrielles et commerciales

III Proposer un mode de vie agréable, qualitatif et inclusif

Un territoire proposant un mode de vie rural dans un cadre de vie agréable, où chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement, avec une offre de services complète (services publics, commerces, loisirs), sans dépendre des zones urbaines voisines.

C'est un territoire qui intègre et facilite la vie des plus fragiles.

C'est un territoire où l'on vit par choix.

IV Faire émerger un sentiment d'appartenance et de citoyenneté

Un territoire « villageois » où l'on se connaît, pour lequel on s'engage, où l'envie de vivre et de construire ensemble est forte.

La stratégie d'action

La réalité des territoires est complexe et mouvante, et les politiques publiques doivent intégrer cette complexité. Ainsi chaque action devrait intrinsèquement répondre à chacun des 4 enjeux fixés pour le territoire.

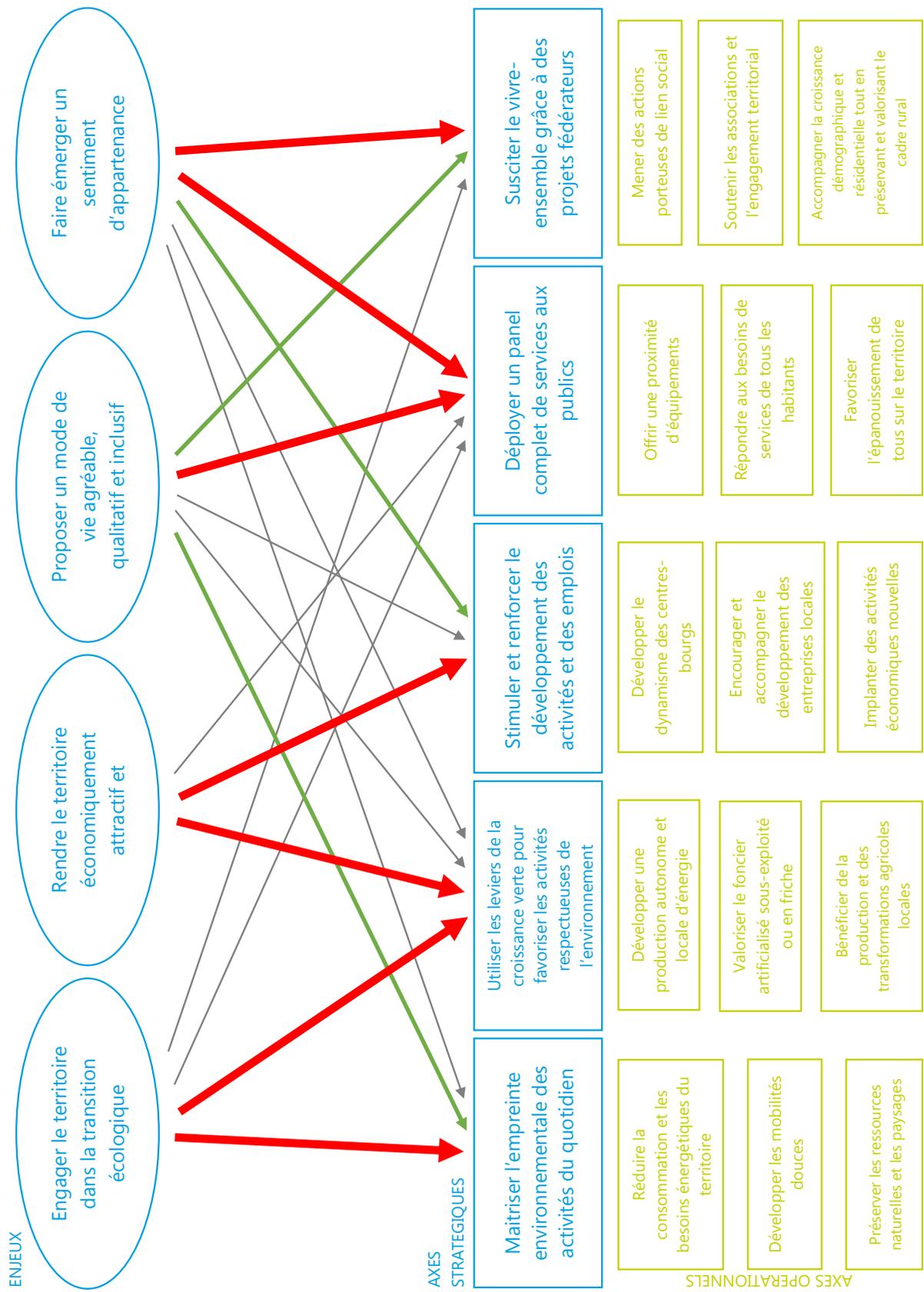
Autrement dit, les axes stratégiques sur lesquels repose l'action publique se doivent d'être transversaux.

La représentation systémique ci-après démontre cette transversalité souhaitée entre les enjeux ou ambitions et les axes stratégiques.

Néanmoins, pour la clarté du document et faciliter le pilotage opérationnel, le programme d'action est ensuite présenté sous forme dichotomique simplifiée, au risque d'en masquer la transversalité.

Afin d'aller vers les 4 ambitions explicitées pour le territoire, 5 axes stratégiques ont été définis

- 1. Maîtriser l'empreinte environnementale des activités du quotidien**
- 2. Utiliser les leviers de la croissance verte pour favoriser les activités respectueuses de l'environnement**
- 3. Stimuler et renforcer le développement des activités et des emplois**
- 4. Déployer un panel complet de services aux publics**
- 5. Susciter le vivre-ensemble grâce à des projets fédérateurs**



Programme d'action

Bien que les politiques publiques doivent combiner les investissements et les actions de fonctionnement, le présent document focalise sur les opérations structurantes d'investissement portées par la Communauté de Communes et les communes.

A. Maîtriser l'empreinte environnementale des activités du quotidien

1. Réduire la consommation et les besoins énergétiques du territoire

a) Travaux de rénovation thermique, économie d'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables... du bâti public

Mutualisation de la réflexion via le programme SEQUOIA

Sous l'égide du SIEA, les communes et la Communauté coopèrent et mutualisent l'ingénierie pour optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, dans le cadre du programme ACTEE2 SEQUOIA (Soutien aux Élus locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux.

Cet appui favorise la genèse d'actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique et la mise en place de plans de travaux.

Plan de rénovation thermique des bâtiments communautaires

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes a entrepris un vaste chantier consistant à rénover l'ensemble de son bâti public, et plus singulièrement les gymnases, en vue de le rendre plus performant sur le plan énergétique, tout en l'adaptant aux besoins du moment sur le plan fonctionnel.

Après la rénovation complète de la toiture et de l'isolation du gymnase de Pont de Veyle en 2017, les rénovations suivantes sont programmées :

- Gymnase de l'Irance à Mézériat (rénovation complète) 2021
- Gymnase du Renon à Vonnas (reprise complète de l'enveloppe du bâtiment) 2022
- Multi accueil RAM de Grièges : désamiantage et reprise isolation/toiture 2022
- L'escale à Saint Jean sur Veyle (changement chauffage fuel + rénovation + aménagement d'espaces nouveaux) 2023

Opération de rénovation des bâtiments communaux

Dans le cadre du CRTE, des opérations importantes concernant 9 communes ont été recensés pour la période 2021-2026.

La plupart de ces opérations sont des opérations de rénovation globale, qui intègrent des enjeux énergétiques, mais également une dimension de modernisation et d'adaptation des bâtiments aux besoins utilisateurs du moment.

Cette liste n'est pas exhaustive, des diagnostics, notamment via SEQUOIA, sont en cours.

b) Travaux d'éclairage économe en énergie et intelligent

Il n'a pas été recensé de projet portant sur l'éclairage public.

Des opérations spécifiques de modernisation des éclairages, économes et intelligents sont programmés sur 3 équipements sportifs :

- Le terrain de football communautaire de Laiz
- Le tennis couvert communautaire de Laiz
- Le stade de football municipal de Saint André d'Huiriat

Le retour d'expérience de l'opération menée en 2015 par la Communauté de Communes des Bords de Veyle sur le gymnase de l'Irance à Mézériat démontre une économie d'énergie de 42%.

c) Diminution des îlots de chaleur (végétalisation et désimperméabilisations)

Il s'agit d'action de végétalisation des villes et centres bourgs (travaux et aménagements paysagers...), ou de création de sols perméables (travaux de suppression d'enrobés, des bétons, verdissement...) visant à s'adapter aux effets du changement climatique, par l'effet tempérant de la végétation.

Un seul projet a été recensé, mais un travail en commission communautaire a été entrepris, dans le cadre du PCAET, pour mutualiser la réflexion et susciter des projets de ce type, en prenant appui sur l'opération que la commune de Vonnas a mené sur la cour de l'école. (Opération soutenue par l'agence de l'eau RM&C)

2. Développer les mobilités douces

Le PCAET a identifié les actions à mener :

- Sur le développement des mobilités partagées : covoiturage/transport en commun...
Aucune opération d'investissement n'est suffisamment importante et mure pour être inscrite au CRTE
- Sur le développement des mobilité actives (piétonne, vélo)

La stratégie s'articule autour de plusieurs niveaux d'interventions :

- Création d'itinéraires cyclables sécurisés structurants, portés par la communauté
Il s'agit de la Voie Bleue (2022-23) et de la Voie Veyle (2024-2026), qui irriguent bien le territoire et le relie aux territoires voisins, dont Mâcon.

- Au plan communal, des opérations sont programmées, en matière de :
 - Sécurisation des circulations douces (piétonne, vélo),
 - De parking à vélo sécurisé...

Parallèlement, une réflexion collective autour d'un schéma de mobilité piloté par la Communauté suscitera, cadrera et articulera les opérations à mener par les communes.

Le CRTE pourra alors être amendé.

3. Préserver les ressources naturelles, les espaces naturels et les paysages

Sur la compétence Assainissement, communautaire depuis 2020, la priorité est la couverture intégrale du territoire en diagnostics et Schéma Directeurs d'Assainissement.

Couplé à la prospective émanant du PLUi, il s'agit de fixer la politique en matière de :

- Priorités d'investissement,
- Mode de gestion,
- Moyens financiers (prix de l'eau)

Les investissements importants engagés sont :

- La STEP de Perrex (travaux en cours)
- La STEP de Pont de Veyle / Laiz (étude de faisabilité en cours)

La compétence Eau Potable est assurée par 3 Syndicats dotés de politiques bien structurées et efficaces quant à la préservation de la ressource.

La compétence GEMAPI a été transférée à des Syndicats : Veyle Vivante, Chalaronne.

Des réflexions sont en cours pour porter une ambition forte :

- Financé par l'instauration d'une taxe GEMAPI
- Étendre le transfert à l'EPTB Saône et Doubs pour la façade Saône de manière à couvrir tout le territoire
- Fixer avec les 3 Syndicats GEMAPIen des feuilles de route intégrant des attentes étendues en matière de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages qui aille au-delà de la stricte GEMAPI (Espaces Naturels Sensibles, Natura2000, trame turquoise...)

B. Utiliser les leviers de la croissance verte pour favoriser les activités respectueuses de l'environnement

1. Développer une production autonome et locale d'énergie

Cf PCAET

De nombreux projets privés émergent, en particuliers des projets de méthanisation ou de couverture en panneaux photovoltaïques de bâtiments agricoles ou industriels.

7 projets du territoire sont inscrits au plan d'affaire de la nouvelle SEM LEA :

1. Salle polyvalente Perrex
2. Salle polyvalente Saint Cyr sur Menthon
3. Groupe Scolaire Mézériat
4. Ombrière parking base de loisirs du lac de Cormoranche sur saône
5. Centrale photovoltaïque Saint Genis sur Menthon
6. Gymnase communautaire Pont de Veyle
7. Gymnase du renon Vonnas

A titre secondaire, de projets plus modestes, couplés à des constructions ou des rénovations ont été identifiés dans les communes :

- Création d'un hangar avec couverture photovoltaïque à Cruzilles les Mèpillat
- Rénovation de la mairie de Saint Jean sur Veyle

2. Valoriser le foncier artificialisé sous-exploité ou en friche

a) Reconvertir les friches industrielles

3 projets majeurs de réhabilitation de friches industrielles sont identifiés sur le territoire, et ont été proposés pour inscription au CPER Territorial 2021-2027 :

« L'Etat se mobilise pour la réhabilitation des friches sur le territoire français. Pour cela, un fond friches de 300 millions d'euros est déployé. Ce fond vise le financement d'opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé.

La Communauté de Communes de la Veyle s'engage sur cette thématique qui rejoint intimement son projet de territoire. En effet, le renouvellement de friches concoure à limiter la consommation foncière, l'étalement urbain et l'artificialisation des sols ; tout en permettant de densifier les centre bourgs, les friches étant bien souvent situées dans ces secteurs.

Pour cela, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui prévoit de réduire la consommation foncière d'environ 50% (consommation des 10 dernières années : 215ha / consommation maximale autorisée dans les 10 prochaines années : 110 ha) et met l'accent sur les friches du territoire pour la production de logements. Le PCAET de la Veyle, quant à lui, est doté d'une action propre aux friches : n°18, « reconvertir les friches industrielles et éviter que de nouvelles friches se forment ».

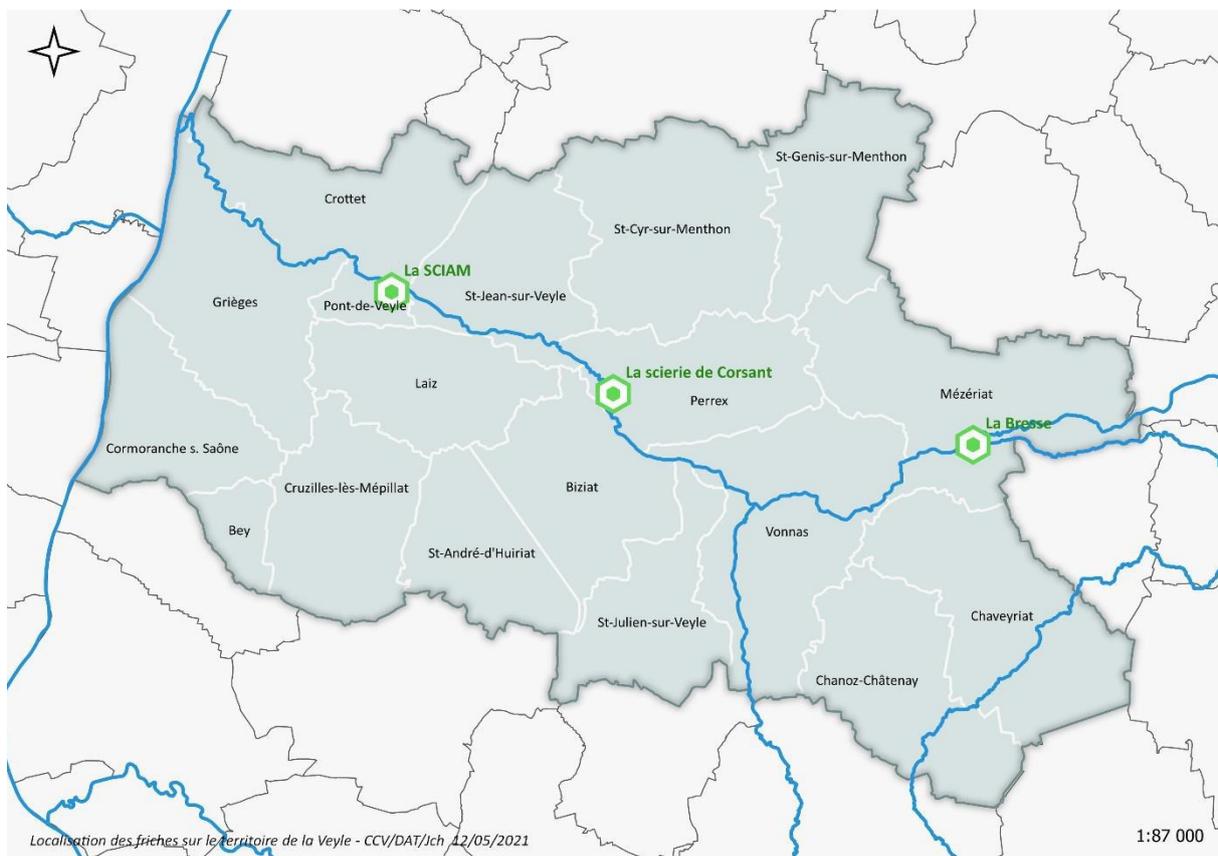
C'est donc à travers ce projet de territoire et cette planification urbaine que la collectivité prévoit le réaménagement de deux sites :

- La Bresse, située à l'entrée de bourg Sud de Mézériat. Cet ancien abattoir positionné sur un tènement d'environ 8ha, est abandonné depuis une douzaine d'années. La CC de la Veyle et la commune de Mézériat réfléchissent à la requalification de ce site à travers le PLUi et prévoient également de lancer des études pour organiser le devenir du site dans son ensemble.

C'est un projet complexe qui devra intégrer des enjeux inondations impactant les quartiers voisins, des enjeux de renaturation de bords de cours d'eau, tout en proposant une valorisation en habitat et activités économiques.

- **La SCIAM, au cœur du centre-bourg de Pont-de-Veyle** : ancienne usine de mobilier, sur un tènement d'environ 1,1ha. Le site est abandonné depuis une douzaine d'années. La commune de Pont de Veyle et la Communauté de communes étudient la revalorisation du site en habitat, dans le cadre du PLUi et du programme « Petites Villes de Demain ». Le projet prévoit de densifier ce secteur, proche de la gare, de l'hôpital et des services de la commune.

- **En parallèle, une attention est portée sur le site de la scierie de Corsant, à Perrex.** Ce tènement d'environ 1,5ha situé sur les berges de la Veyle et propriété de la Communauté de Communes supporte encore une activité relictuelle de stockage, mais est en mauvais état. Une réflexion quant à la requalification du site s'engage, faisant écho à la désartificialisation des espaces en bord de cours d'eau.



La Communauté souhaite mener une réflexion globale sur ce réseau de 3 friches, toutes situées en bord de Veyle, de façon à renaturer les espaces de bords de rivière, et améliorer autant que possible le bilan de consommation foncière.

Les premières approches techniques produites démontrent des contraintes de dépollutions importantes. Elles doivent être complétées par des études globales de faisabilité/programmation que la Communauté devrait engager dès 2021.

Les volontés locales et les opportunités en termes de situation juridiques sont globalement réunies pour envisager concrétiser les phases opérationnelles d'ici à 2026 ou 2027.

Cependant, du fait notamment des coûts de dépollutions, il semble d'ores et déjà établi que la faisabilité économique de ces projets structurants dépendra des soutiens financiers mobilisés.

b) Rénovation de l'habitat insalubre ou dégradé

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, la Communauté projette de conduire une OPAH RU, qui définira les priorités et les moyens à envisager.

3. Bénéficiaire de la production et des transformations agricoles locales

Cf Programme Alimentaire Territorial (et programme de compensation agricole CDPNAF Juillet 2021)

Actions en faveur de l'agriculture
Actions de développement des circuits courts

C. Stimuler et renforcer le développement des activités et des emplois

1. Développer le dynamisme des centres bourgs

S'agissant de Pont de Veyle et Vonnas, la Communauté anime le programme Petite Ville de Demain.

2. Encourager et accompagner le développement des entreprises locales

C'est une compétence de la Communauté de Communes, en matière d'investissement, l'action se porte principalement sur :

- La mise à niveau des Parcs d'Activités existant (réfections de voiries, équipements...). Après avoir remis à niveau le parc d'activité du Balloux à Laiz, les parcs de La fontaine (Crottet), les Teppes (Saint Cyr sur Menthon) et les sablons (Saint Jean sur Veyle) nécessitent des travaux importants de voiries.
- La production de nouveaux fonciers à destination économiques, pour permettre aux entreprises du territoire d'évoluer. Face à la rareté du foncier, les enjeux principaux se situent autour des entreprises Lamberet, Plasteurop et Philibert Savours. Des entreprises locales de plus petites tailles sont également à la recherche de foncier pour moderniser leurs outils de production.

Au-delà des projets connus précités, une étude de programmation pour l'extension et la mise à niveau des parcs d'activité est en cours, dans le cadre des orientations du SCOT et du PLUi

3. Implanter des activités économiques nouvelles

En termes de projet d'investissement susceptible de figurer au CRTE, il s'agit de projets de création de parc d'activités de grande taille, comme Veyle Nord (projet de création en cours), ou la réflexion pour Saint Genis sur Menthon A40 (à confirmer par le SCOT).

4. Travail/emploi/insertion

Faire se rencontrer les offres d'emplois et les demandes.

Elaboration, d'un accord local dans le cadre du plan #1jeune1solution

D. Déployer un panel complet de services aux publics

1. Offrir une proximité d'équipements

Au plan communautaire, il s'agit d'étoffer et de moderniser les équipements, notamment d'équipement de loisirs.

En particulier il a été proposé pour inscription au CPER 2021-2027, la rénovation et la transformation de la piscine d'été de Vonnas en équipement aquatique moderne.

D'autre part les rénovations des équipements sportifs et de loisirs : programme sur les gymnases, modernisation de la base de loisirs sont un moyen d'adapter les équipements à des standard de confort ou des usages nouveaux

2. Répondre aux besoins de services de tous les habitants

Le besoin de service diffère selon la situation sociale ou familiale, les périodes de la vie, le lieu d'habitation. Il s'agit ici de prendre en compte la diversité des situations quant à la production de services, et la manière de les rendre accessibles.

3. Favoriser l'épanouissement de tous sur le territoire

Cet ensemble d'action concerne essentiellement des dimensions de fonctionnement et d'animation :

- Compétences à destination de l'enfance et des familles
- Actions visant au maintien de commerces et service de proximité du domaine privé
- Actions sociales
- Proximité des services publics, accessibles à tous
- Éducation
- Pratiques récréatives, culturelles et sportives

E. Susciter le vivre-ensemble grâce à des projets fédérateurs

1. Mener des actions porteuses de lien social

Cet ensemble d'action concerne essentiellement des dimensions de fonctionnement et d'animation :

- Evènements sportifs et culturels
- Travail historique et mémoriel

- Lieux de rencontre
- Projets intergénérationnels

2. Soutenir les associations et l'engagement territorial

Cet ensemble d'action concerne essentiellement des dimensions de fonctionnement et d'animation :

- Politique de soutien aux associations
- Animation d'un Conseil Intercommunal des Jeunes (36 jeunes engagés)
- Soutien aux initiatives citoyennes

3. Valoriser les atouts paysagers, patrimoniaux et touristique du territoire

Politique d'embellissement des bourgs, hameaux et quartiers, d'aménagement de l'espace publics.

Politique en faveur de la prise de qualité architecturale et patrimoniale.